Communiqué de presse, Toulouse, le 17 novembre 2026

L'Ordre des Avocats du Barreau de Toulouse devient mécène fondateur de la Fondation Toulouse Capitole Université

La Fondation Toulouse Capitole Université et l'Ordre des Avocats du Barreau de Toulouse ont officialisé leur partenariat à l'occasion de la signature d'une convention de mécénat, le lundi 16 novembre 2026. Ce partenariat participe au renforcement des liens entre l'Université Toulouse Capitole, sa fondation et le monde professionnel, autour d'ambitions communes : soutenir la réussite des étudiants et favoriser l'excellence de la recherche.

Accompagnée par son nouveau mécène fondateur, la Fondation Toulouse Capitole Université va pouvoir renforcer ses actions à destination de la communauté étudiante de l'UT Capitole, dont font partie les avocats de demain.

Un engagement au service de la formation et de la profession d'avocat

Pour l'Ordre des Avocats du Barreau de Toulouse, l'accompagnement des futurs professionnels commence dès les premières années d'études de droit. En devenant mécène fondateur de la Fondation Toulouse Capitole Université, il souhaite contribuer à son renforcement, ainsi qu'au rapprochement entre la recherche, la formation universitaire et les réalités de la profession, en associant l'expertise de l'Université Toulouse Capitole et des acteurs du monde juridique.

> *« Cet engagement est aussi le symbole d'un accompagnement de la jeunesse pour servir le futur de la profession d'avocat. En aidant au financement d'initiatives au bénéfice des étudiants, notamment sur des sujets de précarité, nous soutenons cette jeunesse que nous accueillerons dans quelques années au barreau. »* Sophie Coq, Bâtonnier de Toulouse

Un rôle structurant pour le développement de la fondation

> *« En tant que mécène fondateur, l'Ordre des Avocats du Barreau de Toulouse participe au développement de la Fondation Toulouse Capitole Université et contribue au financement de son programme pluriannuel, dont les premières actions concrètes sont attendues à partir de 2027. Ce statut lui confère également la qualité de membre fondateur et lui permet de désigner un représentant au sein du conseil d'administration de la fondation. »* Oliver Furtak, président de la Fondation Toulouse Capitole Université

La signature de cette convention marque une nouvelle étape dans les relations entre l'Université Toulouse Capitole et l'Ordre des Avocats du Barreau de Toulouse. Elle ouvre la voie à de nouvelles coopérations entre le monde universitaire et la profession, au bénéfice de la formation, de l'insertion professionnelle et de l'accompagnement des étudiants.

Contacts presse :

Simon LEVEQUE - Presse Université Toulouse Capitole - simon.leveque@ut-capitole.fr / 06 21 27 81 88
Maiwenn RACAPÉ – Ordre des Avocats du Barreau de Toulouse – maiwenn.communication@ordre-avocats-toulouse.fr – 05 32 26 07 11

À propos de la Fondation Toulouse Capitole Université

Plus d'informations : fondation.ut-capitole.fr

À propos de l'Ordre des avocats du barreau de Toulouse

Plus d'informations : avocats-toulouse.com

